

G/R

P R O - J U S T I C E

PROCES-VERBAL D'ARRESTATION.-

L'an mil neuf cent cinquante trois, le dix septième jour du mois d'août, Nous, NEVEJANS, Daniel, Officier de Police Judiciaire à compétence générale en territoire de Ruhengeri, Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale, saisi le nommé ~~SAGO~~ Kitambaro fils de Kiza (dcd) et de Jasi (dcd) originaire de la colline Dimu sous-chefferie Lisasi chefferie Djugu Territoire Goma sans résidence fixe inculpé de homicide involontaire.-

Et attendu que l'infraction commise par cet indigène est punissable de ~~plus de six mois~~ de servitude pénale et qu'elle est flagrante ou réputée telle que Nous avons receuilli des indices sérieux de culpabilité, Nous l'avons fait conduire devant le Tribunal de Résidence du Ruanda.-

Je jure que le présent procès-verbal est sincère..-

L'Officier de Police Judiciaire,-

D. NEVEJANS.-

